

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2007, intitulée: «Trolleybus plutôt que bus dans les rues et quartiers de notre ville».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- s'assurer, auprès des TPG et de l'Etat, que les projets de remplacement des lignes de bus par des lignes de trolleybus seront mis en œuvre dans les délais prévus;
- étudier l'opportunité d'une transformation du bus 1 en trolleybus.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Menant activement une politique de développement durable en matière de mobilité, le Conseil administratif a fait siennes les préoccupations du Conseil municipal en faveur de la conversion des véhicules de transports publics aux modes de traction non polluants, comme déjà exposé dans la réponse à la résolution R-85.

Le Conseil administratif s'est donc adressé au Conseil d'Etat pour appuyer les projets d'électrification des lignes des Transports publics genevois (TPG), et plus particulièrement de l'électrification de la ligne 1.

En effet, cette conversion peut s'avérer particulièrement pertinente, dans les rues de faible gabarit et dans les quartiers anciens traversés par cette ligne, en regard des mesures d'assainissement nécessaires à l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air et de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

La ligne de ceinture N° 1, ayant un parcours bien établi et ancré dans les habitudes des usagers, se prête bien à une pérennisation de son tracé au travers de sa transformation en trolleybus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 29 août 2007.